

<p>Auprès de la MDPH :</p>	<p>Constitution et transmission de l'ensemble du dossier d'orientation</p> <p><i>Voir procédures MDPH / lien <u>enseignant référent</u></i></p>
<p>Auprès de la DSDEN :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enregistrement en ligne de la demande par l'établissement <i>(afin de pouvoir procéder à une affectation si l'orientation est validée par la CDAPH)</i> <p>Pour les élèves de primaire : du 9/11/2020 au 15/01/2021 http://ppe.orion.education.fr/rennes/itw/answer/s/b0rclim89m/k/bHipU6M</p> <p>Pour les élèves de collège : du 1er/02/2021 au 26/03/2021 http://ppe.orion.education.fr/rennes/itw/answer/s/b0rclim89m/k/CyNDX9a</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission du GEVA-SCO informatisé à la CDOEA par l'enseignant référent • Transmission de la fiche Avis de la famille (<i>vœux pour les établissements souhaités</i>) à la CDOEA par l'enseignant référent <p style="text-align: center;">-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Transmission du volet social et médical à la CDOEA pour une demande d'affectation en internat à l' <u>EREA</u>
	<ul style="list-style-type: none"> • La famille devra transmettre à la CDOEA la notification d'orientation de la MDPH pour qu'une affectation puisse lui être proposée par la DASEN.

*Procédure et
Ressources*

*Pour le 1^{er} degré public : TOUTATICE: Actualité pédagogique ▶ ASH Adaptation ▶ CDOEA.
Pour le 2nd degré public : TOUTATICE: Triskell ▶ CDOEA.
Pour les établissements privés : documents transmis par courriel*